



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et du
Développement rural

Administration des services vétérinaires

Communiqué de presse : Renards contaminés par la maladie de Carré (31.03.2021)

Ces dernières semaines, plusieurs cas de maladie de Carré (*Staupe*) ont été détectés sur des cadavres de renards.

Cette maladie est causée par un virus qui peut infecter les renards, les furets mais aussi les chiens et se transmet par contact direct.

Il existe cependant une vaccination préventive contre ce virus qui peut être pratiquée chez le chiot dès l'âge de 2 mois.

En outre, il faut également veiller à éviter tout contact entre les chiens et les animaux sauvages potentiellement infectés. C'est pourquoi les détenteurs de chiens doivent tenir leur chien sous contrôle et le maintenir sur les chemins lors de promenades dans les forêts.

Dans ce contexte, il convient de souligner que ce virus ne se transmet pas à l'homme et n'est par conséquent pas un risque pour la santé publique.

Communiqué par le Ministère de
l'Agriculture, de la Viticulture et du
Développement rural

Communiqué – Maladie de Carré